

ANNEXES

Publications dans la presse

Première publication

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

SUR LA COMMUNE DE COLTINES

PREMIERE INSERTION

L'enquête publique relative au projet de révision totale du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines, engagé par la direction générale de l'aviation civile, se déroulera du 4 avril au 13 mai 2015 inclus en mairie de Coltines, soit pendant 20 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Un exemplaire du dossier sera déposé en mairie de Coltines afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30, les mercredis, de 8 h 30 à 11 h 30 et les vendredis, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 15 h 30.
- Un registre subsidiaire et un dossier seront également déposés en mairies d'Andelat, Celles, Neussargues-Moissac, Roffiac, Talizat, Tannavelle, Ussel et Valuejols où le public pourra les consulter aux heures habituelles d'ouverture de mairies.

Les observations sur ce projet pourront soit :

- être inscrites par les personnes intéressées sur les registres ouverts à cet effet ;
- être adressées par écrit en mairie de Coltines, à M. Jean-Noël FERRATON, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, qui les annexera au registre d'enquête ;
- être exprimées directement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie de Coltines les vendredi 24 avril 2015, de 9 heures à 12 heures, mercredi 6 mai 2015, de 9 heures à 11 h 30 et mercredi 13 mai 2015, de 9 heures à 11 h 30.

En cas d'empêchement, M. Jean-Noël FERRATON sera remplacé par M. Jean-Pierre BRUNET, commissaire enquêteur suppléant, qui exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Après examen des observations consignées ou annexées au registre d'enquête, le commissaire enquêteur rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération dans un délai maximum d'un (1) mois à dater de la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront mises à la disposition du public en mairie de Coltines, où s'est déroulée l'enquête, en mairie d'Andelat, Celles, Neussargues-Moissac, Roffiac, Talizat, Tannavelle, Ussel et Valuejols, à la sous-préfecture de Saint-Flour et à la préfecture du Cantal (bureau des procédures d'intérêt public). Elles pourront être adressées à toute personnes qui en fera la demande écrite au préfet du Cantal.

201504

La Montagne, édition du Cantal

du jeudi 16 avril 2015

Le Commissaire enquêteur n'a pas eu en main, l'exemplaire de l'Union du Cantal dans laquelle se trouvait la première publication.

Deuxième publication

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

SUR LA COMMUNE DE COLTINES

DEUXIÈME INSERTION

L'enquête publique relative au projet de révision totale du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Saint-Flour-Coltines, engagé par la direction générale de l'aviation civile, se déroulera du 24 avril 2015 au 13 mai 2015 inclus en mairie de Coltines, soit pendant 20 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Un exemplaire du dossier sera déposé en mairie de Coltines afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30, les mercredis, de 8 h 30 à 11 h 30 et les vendredis, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 15 h 30.

- Un registre subsidiaire et un dossier seront également déposés en mairies d'Andelat, Celles, Neussargues-Moissac, Roffiac, Talizat, Tannavelle, Ussel et Valuejols où le public pourra les consulter aux heures habituelles d'ouverture de mairies.

Les observations sur ce projet pourront soit :

- être inscrites par les personnes intéressées sur les registres ouverts à cet effet ;

- être adressées par écrit en mairie de Coltines, à M. Jean-Noël FERRATON, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, qui les annexera au registre d'enquête ;

- être exprimées directement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie de Coltines les vendredis 24 avril 2015, de 9 heures à 12 heures, mercredi 6 mai 2015, de 9 heures à 11 h 30 et mercredi 13 mai 2015, de 9 heures à 11 h 30.

En cas d'empêchement, M. Jean-Noël FERRATON sera remplacé par M. Jean-Pierre BRUNET, commissaire enquêteur suppléant, qui exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Après examen des observations consignées ou annexées au registre d'enquête, le commissaire enquêteur rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération dans un délai maximum d'un (*) mois à dater de la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront mises à la disposition du public en mairie de Coltines, où s'est déroulée l'enquête, en mairie d'Andelat, Celles, Neussargues-Moissac, Roffiac, Talizat, Tannavelle, Ussel et Valuejols, à la sous-préfecture de Saint-Flour et à la préfecture du Cantal (bureau des procédures d'intérêt public). Elles pourront être adressées à toute personnes qui en fera la demande écrite au préfet du Cantal.

La Montagne, édition du Cantal

du lundi 27 avril 2015

PRÉFET DU CANTAL

2^e AVIS d'ouverture d'enquête sur la commune de Coltines

L'enquête publique relative au projet de révision totale du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Saint-Flour - Coltines, engagé par la Direction Générale de l'Aviation Civile, se déroulera du 24 avril au 13 mai 2015 inclus en mairie de Coltines, soit pendant 20 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Un exemplaire du dossier sera déposé en mairie de Coltines afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30, les mercredis de 8 h 30 à 11 h 30, les vendredis de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 15 h 30.

- Un registre subsidiaire et un dossier seront également déposés en mairies d'Andelat, Celles, Neussargues-Moissac, Roffiac, Talizat, Tannavelle, Ussel et Valuejols où le public pourra les consulter aux heures habituelles d'ouverture des mairies.

Les observations sur ce projet pourront soit :

- être inscrites par les personnes intéressées sur les registres ouverts à cet effet,

- être adressées par écrit en mairie de Coltines, à M. Jean-Noël FERRATON, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, qui les annexera au registre d'enquête,

- être exprimées directement auprès du commissaire-enquêteur qui recevra le public en mairie de Coltines, les vendredis 24 avril 2015 de 9 heures à 12 heures, mercredi 6 mai 2015 de 9 heures à 11 h 30, mercredi 13 mai 2015 de 9 h à 11 h 30.

En cas d'empêchement, M. Jean-Noël FERRATON sera remplacé par M. Jean-Pierre BRUNET, commissaire-enquêteur suppléant, qui exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Après examen des observations consignées ou annexées au registre d'enquête, le commissaire enquêteur rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération dans un délai maximum d'un mois à dater de la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront mises à la disposition du public en mairie de Coltines, où s'est déroulée l'enquête, en mairie d'Andelat, Celles, Neussargues-Moissac, Roffiac, Talizat, Tannavelle, Ussel et Valuejols, à la Sous-Préfecture de Saint-Flour et à la Préfecture du Cantal (Bureau des Procédures d'Intérêt Public). Elles pourront être adressées à toute personne qui en fera la demande écrite au Préfet du Cantal.

Fait à Aurillac le 13 avril 2015.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur du développement local,
par intérim
Jean-Pierre TOURNADRE

L'Union du Cantal

du samedi 25 avril 2015

Certificat d'affichage de la commune de Coltines

Ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision totale du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Saint-Flour – Coltines, engagé par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Certificat d'affichage

Je soussigné, *Joseph*
Maire de la commune de la commune de *COLTINES (15170)*

CERTIFIE

que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision totale du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Saint-Flour – Coltines, engagé par la Direction Générale de l'Aviation Civile,

a été affiché huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, soit du 24 avril au 13 mai 2015, aux lieux habituellement réservés à cet effet.

Fait à Coltines, le 16 Avril 2015

le Maire de COLTINES

Joseph Boudou

Département du Cantal

Commune de Coltines

ENQUETE PUBLIQUE

ouverte du 24 avril au 13 mai 2015

portant sur

un projet
un projet de révision totale
du Plan de Servitudes Aéronautiques
de l'aérodrome de Saint-Flour Coltines

Conclusions motivées

Rédigées par :
Henry Noël FERRATON
Commissaire Enquêteur
Vialle Chalet
15500 MASSIAC

Objet :

Révision totale du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour Coltines engagé par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

- ↳ Après avoir étudié de manière approfondie, le dossier réalisé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.) Centre-Est basée à Lyon, en particulier la note annexe, et en se référant à l'arrêté ministériel du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement de servitudes aéronautiques ;
- ↳ Après avoir entendu les explications très constructives de M. Bronner de la D.G.A.C. ;
- ↳ Après avoir entendu, M. Niocel, président des Syndicats Mixtes de l'aérodrome ;
- ↳ Après avoir entendu, messieurs Tronche et Boudou, respectivement maire de Peyrusse et de Coltines sur leurs projets pouvant impacter les servitudes aéronautiques de l'aérodrome.

J'estime, en conscience :

- ↳ que le projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour Coltines, tel qu'il nous a été décrit dans le dossier doit permettre les pratiques aéronautiques en toute sécurité et dans le strict respect de l'arrêté ministériel du 7 juin 2007.
- ↳ que les projets éoliens de Peyrusse et photovoltaïques de Coltines doivent pouvoir se réaliser sans entraver, ni déroger aux Servitudes Aéronautiques définies dans ce plan.

En conséquence,

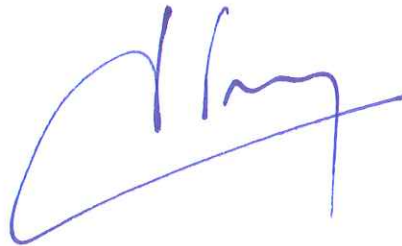
Je donne

un avis favorable

au projet de révision totale du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Flour Coltines engagé par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Fait à Massiac, le 30 mai 2015

Le Commissaire Enquêteur,



Henry-Noël FERRATON

DESTINATAIRES DU DOSSIER

Le présent rapport ainsi que les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur ont été établis en deux originaux.

Destinataires des dossiers :

- ✓ Un exemplaire adressé par le Commissaire Enquêteur à M. le Préfet du Cantal.
- ✓ Un exemplaire conservé par le Commissaire Enquêteur.

Une version numérique du présent rapport et des conclusions motivées a été adressée au Commissaire Enquêteur suppléant, M. Jean-Pierre BRUNET.